

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RICHWILLER  
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 20 MARS 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le vingt du mois de mars à vingt heures, le Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni sous la présidence de madame Christiane BELZUNG, vice-présidente,

Présents : 14 membres sur 17 en exercice :

Monsieur Vincent HAGENBACH, Président,

Madame Christiane BELZUNG, madame Geneviève SANNER, monsieur Jean-Claude GRIENENBERGER, madame Antoinette ZIMMERER, madame Agnès BLECHARZ, madame Khady TANDINE FALL, et monsieur Jean-Pierre EPP, membres élus.

Madame Rachel GRIENEISEN, madame Magalie FRANQUET, madame Dominique BLANGENWITSCH, madame Sonja DEUX, madame Francine FLICK et monsieur Benoît WIOLAND, membres nommés.

Excusés : 1 membre élu, 2 membres nommés et 2 membres associés :

Monsieur Gérard RICOU, membre élu.

Madame Annick REIBEL et madame Marie-Blanche SCHNEBELEN, 2 membres nommés,

Mesdames WARNANT et MEI, assistantes sociales, membres associés

Secrétaire :

Madame Khady TANDINE FALL

---

**Ordre du jour :**

**1. Approbation du procès-verbal du 16.01.2025**

**2. Adoption du compte de gestion 2024**

**3. Approbation du compte administratif 2024**

**4. Affectation des résultats 2024**

**5. Vote du budget 2025**

**6. Attribution de bons alimentaires et colis alimentaires :**

a) Validation des bons alimentaires et colis alimentaires attribués depuis la dernière réunion du Centre Communal d'Action Sociale :

**7. Nombre de demandeurs d'emploi à RICHWILLER**

**8. Points divers**

---

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2025 :**

*Le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2025 ne fait l'objet d'aucune observation ou remarque. Il est adopté à l'unanimité.*

*Les membres du CCAS signent le feuillett n° 323 du registre des délibérations.*

**2. Adoption du compte de gestion 2024**

Madame BELZUNG, vice-présidente, présente le compte de gestion 2024 établi par la cheffe du service comptable du service de gestion comptable de Mulhouse.

## CCAS DE RICHWILLER

	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023	REALISATIONS 2024	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
Fonctionnement	12 226.09 €	1 030.72 €	13 256.81 €

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la cheffe du service comptable du service de gestion comptable de Mulhouse accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que la cheffe du service comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 ;

Le CCAS constate la concordance des chiffres avec l'état des réalisations inscrites en comptabilité.

*Les membres du CCAS, après délibération, à l'unanimité :*

- *Déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par la cheffe du service comptable de Mulhouse Couronne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

### 3. Approbation du compte administratif 2024

Les résultats du compte administratif 2024 sont les suivants :

RECETTES			
Articles	Désignation	Voté 2024	Réalisé 2024
002	Excédent de fonctionnement	12 226,09 €	12 226,09 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	12 226,09 €	12 226,09 €
70	Produit des services	3 100,00 €	1 704,33 €
7022	Vente de récoltes et de produits forestiers	2 100,00 €	300,00 €
70311	Concession et redevances funéraires	1 000,00 €	1404,33 €
74	Dotations et subventions	13 900,00 €	500,00 €
7473	Département	900,00 €	500,00 €
74741	Subvention commune	13 000,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	4 000,00 €	7 215,00 €
756	Libéralités reçues (dons mise à disposition salle + location vaisselle + droit de place)	4 000,00 €	7 215,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>33 226,09 €</b>	<b>21 645,42 €</b>

DEPENSES			
Articles	Désignation	Voté 2024	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	4 626,09 €	3 130,88 €
60623	Alimentation	100,00 €	28,37 €
611	Contrats de prestations de services	200,00 €	0,00 €
6232	Fêtes et Cérémonies	4 000,00 €	3 043,31 €
6251	Voyages et déplacements	200,00 €	0,00 €
6281	concours divers (cotisation et contribution)	126,09 €	59,20 €
65	Autres charges de gestion courante	28 600,00 €	5 257,73 €
65134	Aides (bons alimentaires)	16 600,00 €	1 298,77 €
6568	Autres participations (prise en charge enterrement, loyers et factures EDF/GDF...)	2 000,00 €	458,96 €
657382	Organismes publics (richwilleRose)	10 000,00€	3500,00€
<b>TOTAL</b>		<b>33 226,09 €</b>	<b>8 388,61 €</b>

Les membres du CCAS, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, à l'unanimité :

- Donnent acte à madame la Vice-Présidente de la présentation faite du compte administratif ;
- Constatent les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté ce même jour, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Votent et arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Adoptent le compte administratif proposé et donne quitus à madame la Vice-Présidente pour sa gestion 2024.

#### 4. Affectation des résultats 2024

Madame BELZUNG propose aux membres présents le vote de l'affectation de l'excédent de l'exercice 2024 d'un montant de **13 256,81 €** aux recettes de fonctionnement du budget primitif 2025 (Article 002 Recettes de Fonctionnement).

Après délibération, les membres du CCAS, à l'unanimité :

- Valident l'affectation des résultats issus du compte administratif 2024 et indiquent que ce résultat a été inscrit au budget primitif 2025.

#### 5. Vote du budget 2025

A l'issue de la présentation, le CCAS est amené à se prononcer sur le projet de budget primitif pour l'année 2025 :

RECETTES		
Articles	Désignation	Proposition 2025
002	Excédent de fonctionnement	13 256,81 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	13 256,81 €
70	Produit des services	2 000,00 €
7022	Vente de récoltes et de produits forestiers	1 000,00 €
70311	Concession et redevances funéraires	1 000,00 €
74	Dotations et subventions	13 500,00 €
7473	Département	500,00 €
74741	Subvention commune	13 000,00 €
77	Produits exceptionnels	6 000,00 €
756	Libéralités reçues (dons mise à disposition salle + location vaisselle + droit de place)	6 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>34 756,81 €</b>

DEPENSES		
Articles	Désignation	Proposition 2025
011	Charges à caractère général	5 756,81 €
	Alimentation	
60623		256,81 €
611	Contrats de prestations de services	200,00 €
6232	Fêtes et Cérémonies	4 800,00 €
6251	Voyages et déplacements	300,00 €
6281	concours divers (cotisation et contribution)	200,00 €
65	Autres charges de gestion courante	29 000,00 €
65134	Aides (bons alimentaires)	10 000,00 €
6568	Autres secours (prise en charge enterrement, loyers et factures EDF/GDF...)	9 000,00 €
657382	Organismes publics divers	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>34 756,81€</b>

Les membres du CCAS, après délibération, et à l'unanimité :

- Votent le budget primitif 2025 du CCAS, chapitre par chapitre.

## 6. Attribution de bons alimentaires et colis alimentaires :

### a) Validation des bons alimentaires et colis alimentaires attribués depuis la dernière réunion du Centre Communal d'Action Sociale :

Madame Christiane BELZUNG informe les membres du CCAS que des bons alimentaires et des colis alimentaires ont été attribués depuis la dernière réunion du Centre Communal d'Action Sociale en raison du caractère d'urgence des situations rencontrées par les personnes concernées :

#### Cas n° 7-2021 (AS)

Cette situation a déjà été évoquée lors des derniers CCAS. Le 27 janvier 2025 madame Dalila MEI, assistante sociale du secteur nous informe de la situation suivante :

Madame est bénéficiaire du RSA et perçoit une prime d'activité (droit qui a pris fin en janvier). Sur le plan budgétaire, madame a négocié un plan d'apurement avec son bailleur suite au décompte annuel des charges locatives. De plus, elle rembourse également une dette d'énergie s'élevant à ce jour à 1 130€.

Depuis de nombreuses années, l'intéressée dormait sur un vieux canapé, ce qui a engendré des douleurs dorsales assez importantes, selon elle. Afin de pallier les désagréments liés à un système de couchage inadéquat, madame a fini par acheter un lit avec sommier ainsi qu'un matelas. Mais compte tenu de ses faibles ressources, elle a été contrainte de contracter un prêt à la consommation pour ces achats exceptionnels. Ainsi, madame rembourse tous les mois 67.50€ jusqu'en avril 2025.

Afin de pouvoir continuer à rembourser son prêt et éviter d'impacter davantage son budget déjà très précaire, madame MEI sollicite une aide alimentaire.

Un logement social a été proposé à l'intéressée sur la commune avec un loyer adapté à ses ressources mais elle l'a refusé.

Compte tenu de la situation madame BELZUNG a attribué un colis alimentaire le 29 janvier 2025 ainsi qu'un bon alimentaire d'un montant de 60€ délivré le 5 janvier 2025 et 2 bons alimentaires d'un montant de 55€ délivrés les 17 et 27 février 2025.

Il est demandé aux membres présents d'entériner l'attribution du colis alimentaires délivré le 29 janvier 2025. Du bon alimentaire n° 1-2025 d'un montant de 60€ délivré le 5 janvier 2025 et des bons n°3 et 5-2025 d'un montant de 55€ chacun délivrés les 17 et 27 février 2025.

*Après délibération, les membres du CCAS, à l'unanimité :*

- *Entérinent l'attribution des bons alimentaires n° 1-2025 délivré le 5 janvier 2025 d'une valeur de 60€ chacun et des bons alimentaires n° 3 et 5-2025 délivrés les 17 et 27 février 2025 d'un montant de 55€ chacun.*
- *Précisent que les crédits nécessaires sont disponibles au compte 65134 du budget primitif 2025.*
- *Entérinent l'attribution du colis alimentaire du 29 janvier 2025,*
- *Précisent que les crédits nécessaires sont disponibles au compte 6281 du budget primitif 2025.*

#### Cas n° 7-2013 (KM)

Cette situation a déjà été évoquée en 2013.

En date du 3 février 2025 madame Dalila MEI, assistante sociale de secteur nous sollicite pour un monsieur âgé de 59 ans, il vit seul dans un studio. Monsieur est bénéficiaire du RSA. Lors de son dernier emploi, monsieur a eu un accident, en raison de ses problèmes de santé importants il ne parvient plus à retrouver un emploi. Compte tenu de la problématique de santé importante, monsieur est vivement invité à déposer un dossier MDPH, ainsi qu'une demande de pension d'invalidité.

Ces droits RSA ont été suspendus depuis décembre 2024. Il indique avoir procédé à sa déclaration trimestrielle de ressources en retard. Ce qui selon lui aurait entraîné la suspension des droits. Un mail a été adressé à la CAF afin d'obtenir de plus amples informations quant à la suspension.

Monsieur est à découvert sur son compte bancaire. Concernant le paiement du loyer résiduel, soit 20€ mensuel, monsieur dit avoir emprunté la somme à son frère.

Il indique avoir des factures d'électricité qui ne sont pas réglées, il subit des coupures de la part d'EDF.

En l'absence de ressources, madame MEI sollicite une aide alimentaire.

La situation financière du mois de février 2025 :

RESSOURCES		DEPENSES	
Prestation Familiales -Allocation Logement	254,-€	Loyer	274,-€
RSA - SUSPENDU	559,-€	Téléphone - internet	10,-€
		Transport	16,-€
<b>Total</b>	<b>254,-€</b>	<b>Total</b>	<b>300,-€</b>

Compte tenu de la situation madame BELZUNG a attribué 2 bons alimentaires d'un montant de 60€ chacun en date du 6 et 19 février 2025.

Il est demandé aux membres présents d'entériner l'attribution des bons alimentaires n° 2 et 4-2025 en date des 6 et 19 février 2025 pour un montant de 60€ chacun.

*Après délibération, les membres du CCAS, à l'unanimité :*

- *Entérinent l'attribution des bons alimentaires n° 2 et 4-2025 des 6 et 19 février 2025 pour un montant de 60€ chacun,*
- *Précisent que les crédits nécessaires sont disponibles au compte 6281 du budget primitif 2025.*

**7. Nombre de demandeurs d'emploi à Richwiller**

Madame BELZUNG présente aux membres du CCAS le compte-rendu du nombre de demandeurs d'emplois résidants à RICHWILLER :

Mois	Demandeurs	Hommes	Femmes	Indemnisables	Non Indemnisés
Février	213	118	95	174	39
Mars	225	118	107	160	65

**8. Points divers :**

Opération tulipes à Coeur :

L'opération « Tulipes à Cœur 2025 » se déroulera les 27, 28 et 29 mars prochain sur la place du Général de Gaulle et devant la Pharmacie.

**L'ordre du jour étant épousé la séance est levée à 21 heures 30 minutes**

**La prochaine séance est fixée au 19 juin 2025 à 20 h**

La secrétaire

La vice-présidente

  
Khady TANDINE FALL





Christiane BELZUNG